



Parc naturel  
**transfrontalier**  
du Hainaut



## OFFRE DE POSTE

---

### ***Recrutement d'un(e) Chargé(e) de mission transfrontalier(ère)***

Dans le cadre de la constitution d'une réserve de recrutement

#### **Contexte territorial**

---

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout (F) et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut forment le territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH). La coopération transfrontalière entre les deux territoires a commencé dès 1989 et s'est renforcée au travers de plusieurs programmes Interreg, de nombreuses actions et une convergence de leurs documents stratégiques.

Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut est un territoire de 55 communes françaises et 7 entités communales wallonnes (71 villages), 945 km<sup>2</sup> hectares et 300 000 habitants.

Le PN des Plaines de l'Escaut fait partie des 11 Parcs naturels de Wallonie. Le PNR Scarpe-Escout, fait partie des 53 parcs naturels régionaux de France.

#### **Missions et objectifs du poste**

---

Le poste s'inscrit dans le programme Interreg V « France-Wallonie-Vlaanderen » et le projet «*Parc naturel transfrontalier du Hainaut : la gouvernance transfrontalière et partenariale du Groupement européen de coopération territoriale* » dont le chef de file est le PN des Plaines de l'Escaut (période 2018-2022).

L'objectif du projet vise à structurer et pérenniser la gouvernance politique et technique du Parc naturel transfrontalier du Hainaut autour d'une gouvernance multi-partenariale du territoire. Cette gouvernance s'inscrit dans le cadre d'un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale).

Avec ce nouveau projet, le PNTH franchira une étape décisive en lien avec la maturation de la coopération transfrontalière entre les élus et les acteurs et gestionnaires techniques et institutionnels. Cette structuration permettra de dépasser le niveau actuel de coopération transfrontalière en l'institutionnalisant avec l'ensemble des acteurs et des gestionnaires du territoire.

La démarche du PNTH demande également de s'attacher au pilotage du territoire sur base d'une approche stratégique (un système d'évaluation, objectifs et projets). Cette démarche s'appuiera sur des séminaires, des formations et des outillages spécifiques, et donnera lieu à la réalisation d'un diagnostic actualisé du territoire, à l'évaluation des documents existants (charte et plan de gestion).

Une autre facette de cette approche sera de lever les obstacles à la collaboration transfrontalière d'une part en favorisant à la demande la diffusion d'informations sur la réglementation, sur les services existants... et d'autre part en proposant le cas échéant des solutions afin de lever ces obstacles. Cela prendra la forme d'un « guichet » transfrontalier.

Le (la) chargé(e) de mission transfrontalier sera chargé(e) d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'animation de ce projet transfrontalier. Il (elle) développera les liens avec les acteurs du territoire et les Parcs.

## **Profil requis et aptitudes**

---

### **Formation :**

- Bac + 5, formation attendue dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la gestion des espaces ruraux ou toutes autres formations et expériences probantes en la matière
- Très bonnes connaissances des institutions françaises et wallonnes
- Maîtrise de l'anglais
- Compétences appliquées en matière de conduite de projets
- Connaissances en informatique (logiciels bureautique Word, Excel, Power point)
- Nécessité du permis B

### **Aptitudes personnelles :**

- aptitude et expériences à l'animation d'équipe
- sens des relations humaines et aisance relationnelle
- sens de l'organisation du travail, méthode et rigueur
- capacités de synthèse, d'analyse et de rédaction
- esprit d'initiative, force de propositions

## **Positionnement hiérarchique et relations fonctionnelles**

---

Le (la) chargé(e) de mission transfrontalier(ère) effectuera sa mission sous l'autorité hiérarchique des 2 directions de parcs naturels.

Par ailleurs, il (elle) est appelé(e), au titre de sa mission, à conduire ses travaux en collaboration étroite avec les élus et les équipes techniques des deux parcs, et à avoir des relations et échanges avec de nombreux acteurs et élus du territoire ainsi qu'avec des interlocuteurs régionaux, départementaux et nationaux de France et de Belgique, ainsi qu'à un niveau international (réseau de la Fédération Europarc).

## Statut, conditions et prise de poste

---

Poste à temps complet. Contractuel à durée déterminée (CDD) de 1 an renouvelable.

Le poste sera basé au siège des 2 parcs naturels, à savoir à SAINT-AMAND-LES-EAUX (France), 357 rue Notre Dame d'Amour et à BON-SECOURS (Belgique), Rue des Sapins 31.

Moyen mis à disposition : bureautique et informatique, véhicule de service sur réservation.

<b>Date limite de dépôts des candidatures aux Parcs naturels :</b>	<b>29 mars 2019</b>
--	---------------------

*Les candidatures à ce poste (une lettre de motivation circonstanciée et un CV complet) sont à adresser par courrier ou courriel à l'une des adresses suivantes :*

Parc naturel des Plaines de l'Escaut  
Rue des Sapins, 31  
B - 7603 Bon-Secours  
Tél. +32 (0)69 77 98 10 - Fax : +32 (0)69 77 98 11  
info@pnpe.be  
www.plainesdelescaut.be

Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
357, rue Notre Dame d'Amour  
F - 59230 Saint-Amand-les-Eaux  
Tél. +33 (0)3 27 19 19 70 - Fax : +33 (0)3 27 19 19 71  
contact@pnr-scarpe-escaut.fr  
www.pnr-scarpe-escaut.fr

# Annexe - présentation du projet

## 1. Structuration politique et technique du PNTH

Il s'agit d'organiser et de structurer le pilotage politique du territoire transfrontalier et son articulation avec les partenaires institutionnels et gestionnaires du territoire (volet technique).

Les élus sont en effet parties prenantes dans les orientations des politiques et actions qui peuvent à la fois rencontrer les problématiques du territoire et à la fois assurer un développement intégré dans le contexte du Parc naturel transfrontalier, sur le long terme.

Différentes opportunités s'offrent au Parc naturel transfrontalier en matière d'organisation politique transfrontalière et tenant compte des organes institutionnels existants et de l'organisation institutionnelle actuelle du territoire. Il s'agit donc de déterminer et d'organiser la fonction et le rôle « politique » du pilotage du PNTH dans le cadre d'une gouvernance institutionnalisée et intégrée.

Le pilotage politique ne peut s'envisager sans une démarche forte de structuration "technique". Sur le territoire du PNTH, une multitude d'acteurs institutionnels interviennent dans le cadre de leurs compétences et de leurs prérogatives. Il s'agit de positionner la gouvernance transfrontalière en regard de cette structuration existante. Ce module veillera à intégrer une dimension et un rapprochement transfrontaliers entre ces acteurs institutionnels et gestionnaires du territoire dont l'action s'arrête souvent à la frontière. L'ensemble de ces structures sera amené avec les élus à déterminer, valider et mettre en œuvre une stratégie transfrontalière qui incarnera la plus-value de cette gouvernance transfrontalière.

Une gouvernance transfrontalière intégrée amène également à repenser l'organisation technique des 2 parcs naturels. Au-delà des collaborations transfrontalières entre les équipes techniques des parcs naturels sur des projets, il doit être envisagé de nouveaux modes de fonctionnement structurels, en adéquation avec le pilotage transfrontalier du territoire. Le rôle d'animation du territoire devra ainsi être renforcé.

Il s'agira donc particulièrement d'établir les conditions de mise en réseau transfrontalière, d'une part des partenaires institutionnels spécifiques de chaque parc naturel et d'autre part des gestionnaires du territoire. Les réglementations nationales de chaque pays ne facilitent pas toujours (voire ne permettent pas) l'action d'un gestionnaire au-delà de la frontière, même si cela touche à une problématique transfrontalière. Les mécanismes d'action et de concertation font souvent défaut.

Il s'agira pour ce module d'établir les correspondances entre les compétences existantes de part et d'autre de la frontière, et le cas échéant d'établir les modes d'organisation permettant à ces partenaires et gestionnaires

institutionnels d'abord de se connaître puis de se concerter, de collaborer voire de mener des projets communs. Cela pourra se construire via des groupes de travail et conventionnement entre les parties concernées.

## **2. Mise en œuvre d'une stratégie transfrontalière**

Le pilotage du territoire tant au niveau politique avec les élus que technique sur base des partenaires institutionnels et des gestionnaires du territoire doit être focalisé sur la mise en œuvre d'un "programme" d'actions, s'inscrivant dans une stratégie plus globale. La formalisation d'une stratégie transfrontalière est donc primordiale pour la gouvernance transfrontalière mais constitue déjà une action concrète en soi. Cela représentera une innovation à l'échelle d'un parc naturel transfrontalier.

La définition de cette stratégie doit pouvoir reposer sur un état des lieux autour de thématiques transfrontalières pertinentes. D'autre part, au-delà d'une photographie statique du territoire à un temps T, le diagnostic sera mis en perspective de manière prospective. Enfin, l'analyse transversale sera privilégiée au détriment d'une vision sectorielle et thématique.

Il s'agira par ailleurs d'évaluer un certain nombre d'actions menées précédemment par les parcs naturels dans leur domaine de référence (biodiversité, paysage...) et qui permettra de compléter le diagnostic. Le volet « mobilisation » inclus dans la Charte du PNRSE et dans le Plan de gestion du PNPE sera particulièrement évalué sous la forme d'un recueil d'expériences.

A partir de ce diagnostic participatif et "sensible", démarche nouvelle pour ce territoire, une série d'enjeux sera définie. Ces enjeux représentent des problématiques qui portent des changements, des évolutions du territoire et qui nécessitent d'être pris en compte par la stratégie transfrontalière.

Le diagnostic et les enjeux permettront de structurer une série d'objectifs traduisant l'ambition du territoire transfrontalier. Cette déclinaison d'objectifs stratégiques et opérationnels identifiera un programme d'actions à 3 ans et à 10 ans. Un rendu final de la stratégie transfrontalière sera rédigé et devra faire l'objet d'une validation auprès des différentes instances concernées.

Une dynamique participative et de co-construction accompagnera l'ensemble de la démarche et favorisera une appropriation de l'ensemble des acteurs. Le module veillera à accentuer le caractère opérationnel de la stratégie transfrontalière avec la mise en œuvre d'un programme d'actions à court, moyen et long terme.

## **3. Mise en œuvre d'un programme d'actions transfrontalier**

Déoulant de la stratégie transfrontalière, un programme d'actions doit pouvoir être rapidement mis en œuvre. Non seulement cette démarche permettra de mettre en œuvre des actions précédemment programmées mais qui ne pouvaient se réaliser en raison de l'effet "frontière", mais aussi, cette stratégie transfrontalière permettra de faire émerger de nouvelles actions de par

l'articulation, la concertation et la co-construction établies avec les différents partenaires.

Ce programme d'actions constituera une véritable plus-value de cette gouvernance transfrontalière.

Une partie de ces actions concernera plus directement le travail mené par les 2 parcs naturels. Celui-ci sera remis en perspective et amènera de nouvelles opportunités d'actions transfrontalières dans le cadre d'une approche intégrée à l'échelle des équipes techniques des parcs.

Afin de toucher une autre (nouvelle) catégorie d'acteurs, la gouvernance transfrontalière incarnée par le GECT doit pouvoir se positionner comme un facilitateur de projets transfrontaliers sur le territoire du PNTH, en dépassant le cadre des thématiques naturelles de travail des parcs.

C'est ainsi qu'il s'agit de favoriser l'émergence de projets transfrontaliers quelles que soient leurs thématiques (économique, sociale, environnementale...) afin de concrétiser la stratégie transfrontalière.

Une autre facette de cette approche sera de lever les obstacles à la collaboration transfrontalière d'une part en favorisant à la demande la diffusion d'information sur la réglementation, sur les services existants... et d'autre part en proposant le cas échéant des solutions afin de lever ces obstacles. Cela prendra la forme d'un « guichet » transfrontalier. De nombreuses opportunités de projets transfrontaliers pourront ainsi être développées que ce soit au niveau des habitants ou des collectivités. Il s'agit de renforcer la notion d'usage transfrontalier du territoire du PNTH et de l'ancrer dans la vie quotidienne de ses habitants. Le module de travail identifiera le cas échéant des obstacles à la mise en œuvre d'actions transfrontalières, sera force de proposition pour les lever ou en dernier ressort sensibilisera les autorités compétentes.

Un incubateur de projets transfrontaliers et un guichet virtuel seront mis en place.